

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION
D'ACTIONS (BSAARS) DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR



COMPAGNIE DU CAMBODGE
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR, GARANT
ET CONSEIL FINANCIER



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR, GARANT
ET CONSEIL FINANCIER



MEDIOBANCA
Banca di Credito Finanziario - SpA

ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET
CONSEIL FINANCIER



CONSEIL FINANCIER

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET
COMPTABLES DE COMPAGNIE DU CAMBODGE**



Le présent document relatif aux autres informations de Compagnie du Cambodge a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 26 novembre 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Compagnie du Cambodge.

Le présent document d'information incorpore, par référence, le rapport annuel 2013 ainsi que le rapport semestriel au 30 juin 2014 de Compagnie du Cambodge, et complète la note d'information relative à l'offre publique d'échange, qui a été établie par les co-initiateurs Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois, et qui a été visée par l'AMF le 25 novembre 2014 sous le numéro 14-616, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document d'information ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Compagnie du Cambodge
31-32, Quai de Dion-Bouton
92800 Puteaux

BNP Paribas
4 rue d'Antin - 75002 Paris

Crédit Agricole CIB
9, Quai du Président Paul Doumer
92920 Paris la Défense Cedex

**Mediobanca Banca di Credito
Finanziario S.p.A.**, Succursale de Paris
43, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	PREAMBULE.....	3
1.1	Rappel des principales caractéristiques de l’Offre	3
1.2	Coûts et modalités de financement de l’Offre	4
1.3	Provenance des actions Bolloré remises dans le cadre de l’Offre	5
1.4	Incidence de l’Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de Bolloré et de Havas	5
1.4.1	Répartition du capital et des droits de vote de Bolloré.....	5
1.4.2	Répartition du capital et des droits de vote de Havas après l’Offre	7
2.	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT COMPAGNIE DU CAMBODGE	8
2.1	Dénomination.....	8
2.2	Siège social.....	8
2.3	Forme et nationalité.....	8
2.4	Registre du commerce	8
2.5	Durée et exercice social.....	8
2.6	Objet social.....	9
2.7	Direction, surveillance et contrôle de Compagnie du Cambodge	9
2.7.1	Directoire	9
2.7.2	Conseil de surveillance	9
2.7.3	Commissaires aux comptes	10
3.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE COMPAGNIE DU CAMBODGE.....	10
3.1	Montant du capital.....	10
3.2	Forme, transmission et cotation des actions	10
3.3	Répartition du capital et des droits de vote.....	10
4.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE COMPAGNIE DU CAMBODGE.....	11
5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL	11
6.	IMPACT DE L’OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES DE COMPAGNIE DU CAMBODGE, AINSI QUE SUR SES COMPTES CONSOLIDES	12
7.	PERSONNES RESPONSABLES	13
7.1	Nom et fonction de la personne responsable de l’information relative à Compagnie du Cambodge	13
7.2	Attestation de la personne responsable de l’information relative à Compagnie du Cambodge.....	13

1. PREAMBULE

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, les sociétés :

- Bolloré, société anonyme au capital de 439.157.968 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000039299 (« **Bolloré** »),
- Compagnie du Cambodge, société anonyme au capital de 23.508.870 euros, dont le siège social est situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659 (« **Compagnie du Cambodge** ») ; et
- Société Industrielle et Financière de l'Artois, société anonyme au capital de 5.324.000 euros, dont le siège social est situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 078 261, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000076952 (« **Société Industrielle et Financière de l'Artois** ») ;

ensemble, les « **Co-Initiateurs** »,

proposent de manière irrévocable aux actionnaires de Havas, ainsi qu'aux porteurs des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAARs** ») émis par la société Havas, société anonyme, dont le siège social est situé 29-30 Quai de Dion-Bouton, 92817 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 335 480 265 (« **Havas** » ou la « **Société** »), et dont les actions et les BSAARs sont admis aux négociations sur Euronext Paris respectivement sous les codes ISIN FR0000121881 et FR0010562058, d'acquérir la totalité de leurs actions et BSAARs dans le cadre d'une offre publique d'échange contre des actions Bolloré (l'« **Offre** »).

Une division par 100 du nominal de l'action Bolloré sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Bolloré du 27 novembre 2014 et en faveur de laquelle Financière de l'Odé, qui détient environ 73% des droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires de Bolloré, s'est engagée à voter. La division du nominal de l'action Bolloré n'est pas subordonnée au succès de l'Offre. Il est prévu que la division du nominal de l'action Bolloré intervienne le 1^{er} décembre 2014.

La parité offerte, après division du nominal, est de :

- 9 actions Bolloré existantes ou à émettre portant jouissance courante pour 5 actions Havas apportées à l'Offre ; et
- 31 actions Bolloré existantes ou à émettre portant jouissance courante pour 37 BSAARs Havas apportés à l'Offre.

Pour information, sur la base du nominal actuel de l'action Bolloré, la parité serait de :

- 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 55,56 actions Havas apportées à l'Offre ;
- 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 119,35 BSAARs Havas apportés à l'Offre.

L'Offre porte sur :

- la totalité des actions de la Société, non détenues par les Co-Initiateurs, seuls ou de concert¹, directement ou indirectement :
 - (i). qui sont d'ores et déjà émises,
 - (ii). qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section 2.14 de la Note d'Information), résultant de l'exercice des BSAARs,
 - (iii). qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, résultant de l'exercice des options de souscription d'actions Havas (les « **Options** »),soit, à leur connaissance et à la date du présent document d'information, un nombre maximal d'actions de la Société visées par l'Offre égal à 268.074.838 actions Havas (265.062.169 actions déjà émises, 2.986.919 actions qui pourraient être émises résultant de l'exercice des BSAARs et 25.750 actions qui pourraient être émises résultant de l'exercice des Options) ;
- la totalité des BSAARs en circulation, soit, à la connaissance des Co-Initiateurs, 2.899.921 BSAARs à la date du présent document d'information.

Par ailleurs, il est indiqué que les actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration de Havas le 29 janvier 2014 qui représentent, à la connaissance des Co-Initiateurs, un nombre égal à 2.465.000 actions Havas à émettre, ne sont pas visées par l'Offre dès lors que ces actions ne seront attribuées et livrées qu'à partir de 2018.

A la connaissance des Co-Initiateurs, il n'existe aucun autre titre de capital ni instrument financier émis par Havas susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Havas.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est soumise (i) au seuil de caducité visé à l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF, ainsi qu'à (ii) l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de Bolloré de consentir au conseil d'administration une délégation aux fins d'augmenter le capital social en rémunération des apports à l'Offre, et le cas échéant, à l'Offre Réouverte, et en faveur de laquelle Financière de l'Odet s'est engagée à voter.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Paris (ensemble, les « **Etablissements Présentateurs** »). BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Co-Initiateurs dans le cadre de l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

1.2 Coûts et modalités de financement de l'Offre

L'Offre ne nécessite pas de financement dans la mesure où elle consiste en l'échange des actions et/ou des BSAARs Havas apportés à l'Offre (et, le cas échéant, à l'Offre Réouverte, à l'exclusion des BSAARs qui ne pourront être apportés à l'Offre Réouverte) contre des actions existantes ou nouvelles Bolloré.

¹ A l'exception des 5.000 actions Havas détenues par M. Vincent Bolloré qui a l'intention de les apporter à l'Offre.

Les frais de négociation (incluant notamment les frais de courtage et commissions bancaires, la taxe sur les transactions financières et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires de la Société et des porteurs de BSAARs apportant à l'Offre (et, le cas échéant, à l'Offre Réouverte, à l'exclusion des BSAARs qui ne pourront être apportés à l'Offre Réouverte).

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par les Co-Initiateurs dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que des experts et autres consultants, les frais de publicité et de communication, est estimé à environ cinq millions d'euros (hors taxes).

1.3 Provenance des actions Bolloré remises dans le cadre de l'Offre

Les actions Bolloré qui seront remises dans le cadre de l'Offre, et le cas échéant de l'Offre Réouverte, seront en priorité des actions Bolloré existantes détenues par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois. Ces actions existantes seront remises aux actionnaires de Havas et aux porteurs de BSAARs de manière conjointe par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois, dans la limite des actions qu'elles détiennent (soit respectivement 970.985 et 1.120.565 actions Bolloré (avant division du nominal)).

Ainsi, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois acquerront ensemble chacune environ la moitié des actions et des BSAARs apportés à l'Offre, puis, le cas échéant à l'Offre Réouverte (en cas de nombre impair d'actions ou de BSAARS apportés, l'une des deux entités acquerra alors une action et/ou un BSAAR supplémentaire), dans la limite des actions Bolloré qu'elles détiennent. Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois remettront en échange les actions Bolloré correspondantes.

Si les apports à l'Offre, et le cas échéant, à l'Offre Réouverte, absorbent l'intégralité des actions Bolloré que détient Compagnie du Cambodge (soit 970.985 actions Bolloré avant division du nominal), Société Industrielle et Financière de l'Artois continuera d'acquérir seule le solde des actions et des BSAARS apportés, dans la limite des actions Bolloré qu'elle détient.

Si les actions existantes Bolloré détenues par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois (soit 2.091.550 actions Bolloré avant division du nominal) sont insuffisantes en nombre pour rémunérer les apports, Bolloré acquerra alors les actions et les BSAARs qui n'auront pas été acquis par Compagnie du Cambodge et par Société Industrielle et Financière de l'Artois. Bolloré remettra en échange des actions nouvelles qui seront émises par Bolloré à cet effet.

Les actions Bolloré remises en échange (existantes ou nouvelles) auront des droits identiques.

1.4 Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de Bolloré et de Havas

1.4.1 Répartition du capital et des droits de vote de Bolloré

A la date du présent document d'information :

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 25.183.273)
Financière de l'Odé ¹	18.480.558	67,3	18.480.558	67,3	73,4
Société Industrielle et Financière de l'Artois ²	1.120.565	4,1	0	0	0
Compagnie du Cambodge ²	970.985	3,5	0	0	0
Imperial Mediterranean ²	152.720	0,6	0	0	0
Société Bordelaise Africaine ²	17.829	0,1	0	0	0

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 25.183.273)
Nord-Sumatra Investissements ²	2.001	0	0	0	0
Autres sociétés du Groupe Bolloré ³	962	0	962	0	0
M. Vincent Bolloré ⁴	102.639	0,4	102.639	0,4	0,4
<i>Sous-total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	<i>20.848.259</i>	<i>76,0</i>	<i>18.584.159</i>	<i>67,7</i>	<i>73,8</i>
Total⁵	27.447.373	100	27.447.373	100	100

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(3) Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

(4) Incluant 1.003 actions Bolloré dont M. Bolloré est usufruitier.

(5) Comportant une émission de 3.500 actions Bolloré le 11 octobre 2014 résultant d'une attribution d'actions gratuites.

Dans l'hypothèse où les Co-Initiateurs atteindraient le seuil de caducité correspondant à la détention de 207.292.284 actions ou droits de vote Havas à l'issue de l'Offre² (soit 57.769.886 actions Havas apportées à l'Offre, en excluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options), la répartition du capital de Bolloré serait la suivante à l'issue de la remise dans le cadre de l'Offre par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois de 103.985.795 actions Bolloré (après division du nominal) :

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 26.223.131)
Financière de l'Odé ¹	18.480.558	67,3	18.480.558	67,3	70,5
Société Industrielle et Financière de l'Artois ²	600.636	2,2	0	0	0
Compagnie du Cambodge ²	451.056	1,6	0	0	0
Imperial Mediterranean ²	152.720	0,6	0	0	0
Société Bordelaise Africaine ²	17.829	0,1	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ²	2.001	0	0	0	0
Autres sociétés du Groupe Bolloré ³	962	0	962	0	0
M. Vincent Bolloré ⁴	102.729	0,4	102.729	0,4	0,4
<i>Sous-total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	<i>19.808.491</i>	<i>72,2</i>	<i>18.584.249</i>	<i>67,7</i>	<i>70,9</i>
<i>Actionnaires issus de Havas⁵</i>	<i>1.039.768</i>	<i>3,8</i>	<i>1.039.768</i>	<i>3,8</i>	<i>4,0</i>
Total⁶	27.447.373	100	27.447.373	100	100

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(3) Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

(4) Incluant 1.003 actions Bolloré dont M. Bolloré est usufruitier et en prenant l'hypothèse d'un apport à l'Offre des 5.000 actions Havas détenues par M. Bolloré.

(5) Excluant M. Bolloré.

(6) Ce tableau n'intègre pas l'émission anticipée de 34.100 actions Bolloré au 8 décembre 2014 résultant d'une attribution d'actions gratuites.

² Correspondant à un taux d'apport des actions Havas à l'Offre de 22%.

Dans l'hypothèse où 100% des actions Havas visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (soit 268.074.838 actions Havas apportées à l'Offre, incluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options), la répartition du capital de Bolloré serait la suivante à l'issue de la remise dans le cadre de l'Offre par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois de 209.155.000 actions Bolloré (après division du nominal), ainsi que de l'émission de 273.379.709 actions nouvelles Bolloré (après division du nominal) :

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 30.008.621)
Financière de l'Odet ¹	18.480.558	61,2	18.480.558	61,2	61,6
Imperial Mediterranean ²	152.720	0,5	0	0	0
Société Bordelaise Africaine ²	17.829	0,1	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ²	2.001	0	0	0	0
Autres sociétés du Groupe Bolloré ³	962	0	962	0	0
M. Vincent Bolloré ⁴	102.729	0,3	102.729	0,3	0,3
<i>Sous-total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	<i>18.756.799</i>	<i>62,1</i>	<i>18.584.249</i>	<i>61,6</i>	<i>61,9</i>
Actionnaires issus de Havas ⁵	4.825.258	16,0	4.825.258	16,0	16,1
Total⁶	30.181.171	100	30.181.171	100	100

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(3) Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

(4) Incluant 1.003 actions Bolloré dont M. Bolloré est usufruitier.

(5) Excluant M. Bolloré.

(6) Ce tableau n'intègre pas l'émission anticipée de 34.100 actions Bolloré au 8 décembre 2014 résultant d'une attribution d'actions gratuites.

Dans l'hypothèse où 100% des actions Havas visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (soit 268.074.838 actions Havas apportées à l'Offre, l'actionnaire qui détenait 1% du capital de Bolloré préalablement à l'Offre, viendrait à détenir 0,91% du capital de Bolloré à l'issue de l'Offre.

1.4.2 Répartition du capital et des droits de vote de Havas après l'Offre

Il est indiqué que les actions Bolloré détenues par Compagnie du Cambodge représentent 9,4% de la capitalisation boursière de cette dernière, sur la base du dernier cours avant suspension au 17 octobre 2014.

Dans l'hypothèse où les Co-Initiateurs atteindraient le seuil de caducité correspondant à la détention de 207.292.284 actions ou droits de vote Havas à l'issue de l'Offre³ (soit 57.769.886 actions Havas apportées à l'Offre, en excluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options), la répartition du capital de Havas serait, à la connaissance des Co-Initiateurs, la suivante :

Actionnaires	Actions et droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Financière de Sainte-Marine ⁽¹⁾	114.269.037	27,6
Bolloré SA	35.253.361	8,5

³ Correspondant à un taux d'apport des actions Havas à l'Offre de 22%.

Actionnaires	Actions et droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Industrielle et Financière de l'Artois	28.884.943	7,0
Compagnie du Cambodge	28.884.943	7,0
M. Vincent Bolloré ⁽²⁾	0	0
<i>Total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	<i>207.292.284</i>	<i>50,0</i>
Sur un total de	414.584.567	100

(1) Filiale à 100% du Groupe Bolloré.

(2) En prenant l'hypothèse d'un apport à l'Offre des 5.000 actions Havas détenues par M. Bolloré.

Dans l'hypothèse où 100% des actions Havas visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (soit 268.074.838 actions Havas apportées à l'Offre, incluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options), la répartition du capital de Havas serait, à la connaissance des Co-Initiateurs, la suivante :

Actionnaires	Actions et droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Bolloré SA	187.130.977	44,8
Financière de Sainte-Marine ⁽¹⁾	114.269.037	27,4
Société Industrielle et Financière de l'Artois	62.253.611	14,9
Compagnie du Cambodge	53.943.611	12,9
M. Vincent Bolloré	0	0
<i>Total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	<i>417.597.236</i>	<i>100</i>
Sur un total de	417.597.236	100

(1) Filiale à 100% du Groupe Bolloré.

2. **INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT COMPAGNIE DU CAMBODGE**

2.1 **Dénomination**

Compagnie du Cambodge a pour dénomination sociale « *Compagnie du Cambodge* ».

2.2 **Siège social**

Le siège social de Compagnie du Cambodge se situe au 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux.

2.3 **Forme et nationalité**

Compagnie du Cambodge est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

2.4 **Registre du commerce**

Compagnie du Cambodge est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785.

2.5 **Durée et exercice social**

La durée de Compagnie du Cambodge, qui a été prorogée de 99 années par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 1996, viendra à expiration le 13 décembre 2096, sauf dissolution ou prorogation anticipée.

L'exercice social s'ouvre au 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre.

2.6 Objet social

L'objet social de Compagnie du Cambodge est défini à l'article 3 de ses statuts. Il est reproduit ci-dessous :

« La société a pour objet, en tout pays, et ce directement ou indirectement

- 1. L'aménagement, le défrichement et la culture de terrains, la plantation du coton et de tous arbres, arbustes, plantes ou produits quelconques du sol. L'acquisition et l'installation de matériel pour le traitement de tous produits du sol. La préparation des produits obtenus, l'achat de produits et leur préparation, le transport et la vente de tous ces produits partout où il conviendra à la société.*
- 2. La commission de transport, en agissant comme consignataire de navires ou agent de compagnies de navigation.*
- 3. L'acquisition et la gestion par voie d'achat, vente, échange, apport en société, création de sociétés, fusion ou autrement, de tous biens immobiliers et mobiliers, et notamment de toutes valeurs mobilières et de toutes participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, notamment agricoles, minières, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, quel qu'en soit l'objet social.*
- 4. Toutes opérations généralement quelconques se rattachant à l'un des objets précités et qui peuvent être considérées dans l'intérêt de la société ».*

2.7 Direction, surveillance et contrôle de Compagnie du Cambodge

2.7.1 Directoire

Compagnie du Cambodge est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Le directoire est composé de Messieurs Cédric de Baillencourt et Emmanuel Fossorier. Monsieur Cédric de Baillencourt en assure la présidence et représente, à ce titre, Compagnie du Cambodge dans ses rapports avec les tiers.

2.7.2 Conseil de surveillance

Les statuts prévoient qu'un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de Compagnie du Cambodge par le directoire.

Le conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge est actuellement composé de :

- Monsieur Cyrille BOLLORE (Président du conseil de surveillance) ;
- Monsieur Hubert FABRI (Vice-Président du conseil de surveillance) ;
- Madame Céline MERLE-BERAL ;
- Monsieur Jean-Philippe HOTTINGUER ;
- Madame Marie BOLLORE ;
- Madame Jacqueline DE RIBES ;
- PLANTATIONS DES TERRES ROUGES représentée par Monsieur Sébastien BOLLORE ; et
- BOLLORE PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Vincent BOLLORE.

2.7.3 Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- **Constantin Associés**
185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
- **AEG Finances**
100, rue de Courcelles, 75017 Paris

Commissaires aux comptes suppléants

- **Cisane**
185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
- **Institut de gestion et d'expertise comptable**
3, rue Léon Jost, 75017 Paris

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE COMPAGNIE DU CAMBODGE

3.1 Montant du capital

A la date du présent document d'information, le capital de Compagnie du Cambodge, d'un montant de 23.508.870 euros, est divisé en 559.735 actions d'une valeur nominale de 42 euros chacune, entièrement libérées.

3.2 Forme, transmission et cotation des actions

Les actions Compagnie du Cambodge sont obligatoirement nominatives. La propriété des actions résulte seulement de leur inscription dans un compte ouvert au nom du titulaire et tenu, selon le cas, par Compagnie du Cambodge ou par un intermédiaire habilité (CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris).

Les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659.

3.3 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent document d'information, la répartition du capital de Compagnie du Cambodge est la suivante :

Actionnaires	Actions et droits de votes	Pourcentage du capital et des droits de vote
Plantations des Terres Rouges	346.032	61,82%
Compagnie des Glénans	123.445	22,05%
Bolloré	55.963	10,00%
Financière du Champ de Mars	27.987	5,00%
Bolloré Participations	67	0.01%
Sofiprom	1	0,00%
Sous-total Groupe Bolloré*	553.497	98,89%
Public	6.238	1,11%
TOTAL	559.735	100%

* Dont deux actions qui ont fait l'objet d'un prêt à des membres du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge, Mme Merle-Béral et M. Cyrille Bolloré.

4. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE COMPAGNIE DU CAMBODGE

Les comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le rapport annuel de Compagnie du Cambodge (le « **Rapport Annuel** »). Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2014, ainsi que le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2014 de Compagnie du Cambodge (le « **Rapport Semestriel** »). Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont incorporés par référence, et sont disponibles sur le site Internet de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.com).

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL

Compagnie du Cambodge publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.compagnie-du-cambodge.com).

Depuis la publication du Rapport Semestriel, le communiqué de presse du 12 novembre 2014 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014 a été publié sur le site Internet de Compagnie du Cambodge. Il est reproduit ci-dessous :

«

COMPAGNIE DU CAMBODGE CHIFFRE D'AFFAIRES DU TROISIEME TRIMESTRE 2014

Le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie du Cambodge des neuf premiers mois 2014 s'établit à 1 353,7 millions d'euros, contre 1 298,7 millions d'euros au 30 septembre 2013. A périmètre et taux de change constants, il croît de 5 %, grâce notamment à la croissance des revenus d'Havas.

Havas : Au 30 septembre 2014, la contribution du groupe Havas au chiffre d'affaires de Compagnie du Cambodge s'élève à 1 313,5 millions d'euros, en hausse de 6 % à périmètre et taux de change constants. Cette évolution des revenus reflète un new business très dynamique depuis le début de l'année, avec une progression sur l'ensemble des marchés, + 12 % au Royaume-Uni, + 5 % en Amérique du Nord, + 11 % en Asie Pacifique, + 6 % en Europe, + 6 % en Amérique Latine et + 3% en France.

Sitarail : La société exploite la ligne de chemin de fer reliant la Côte-d'Ivoire au Burkina-Faso. Sur les neuf premiers mois 2014, le chiffre d'affaires de Sitarail est en baisse de 7 % par rapport à la fin septembre 2013, en raison de la baisse des transports de marchandises (hydrocarbures, conteneurs et céréales) et de voyageurs.

Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)		3 ^{ème} trimestre			Cumul des 9 mois			
	2013	2013 (à périmètre et taux de change constants)	2014	Variation à périmètre et taux de change constants	2013	2013 (à périmètre et taux de change constants)	2014	Variation à périmètre et taux de change constants
Transport et logistique	14,2	14,2	13,1	-8,1%	43,4	43,4	40,1	-7,5%
Communication	411,0	421,0	446,6	+6,1%	1 255,1	1 241,4	1 313,5	5,8%
Autres	0,1	0,0	0,0	-2,8%	0,2	0,1	0,1	0,0%
Total	425,3	435,2	459,7	+5,6%	1 298,7	1 284,9	1 353,7	5,4%

Evolution du chiffre d'affaires par trimestre (en millions d'euros)		1er trimestre			2ème trimestre			3ème trimestre		
	2013	2013 (à périmètre et change constants)	2014	2013	2013 (à périmètre et change constants)	2014	2013	2013 (à périmètre et change constants)	2014	
Transport et logistique	14,0	14,0	13,8	15,2	15,2	13,2	14,2	14,2	13,1	
Communication	385,8	377,5	388,9	458,3	442,9	478,0	411,0	421,0	446,6	
Autres	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	
Total	399,9	391,6	402,8	473,5	458,1	491,2	425,3	435,2	459,7	

Faits marquants et perspectives

Offre publique d'échange sur Havas : le 17 octobre 2014, le Groupe Bolloré a déposé auprès de l'Autorité des marchés Financiers un projet d'Offre Publique d'Echange visant les titres Havas. Cette opération amicale s'inscrit dans la continuité de l'investissement à long terme de Bolloré dans Havas, engagé depuis plus de dix ans.

Son objet est de renforcer la participation de Bolloré dans Havas (qui s'établit actuellement à 36,2 %) en visant une majorité significative du capital tout en maintenant la société Havas cotée, avec un niveau de flottant suffisant pour assurer la liquidité du titre.

Cela traduit la confiance de Bolloré dans la stratégie de Havas, l'un des leaders mondiaux de la communication, et sa volonté de l'accompagner dans son développement.

L'offre initiée conjointement par Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois permettra de remettre en échange prioritairement des actions existantes détenues par Société Industrielles et Financière de l'Artois et par Compagnie du Cambodge. Au-delà, des actions nouvelles seraient émises par Bolloré.

Safa : fin août 2014, les Groupes Bolloré et Socfin ont finalisé l'accord annoncé prévoyant la cession à Socfin de la société Safa qui détient les titres Safa Cameroun, contre de 9 % de Socfinaf.

Sans pouvoir préjuger de la suite de l'année, les principaux indicateurs industriels et financiers de Compagnie du Cambodge à la fin du troisième trimestre 2014 restent satisfaisants. »

6. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES DE COMPAGNIE DU CAMBODGE, AINSI QUE SUR SES COMPTES CONSOLIDES

Sur la base des données au 30 juin 2014, date des derniers comptes consolidés publiés par le Groupe, du cours de bourse de Bolloré à cette même date (soit 474 euros), et dans l'hypothèse d'un taux de succès de 100%, l'impact estimé de l'Offre sur les capitaux propres totaux du Groupe Compagnie du Cambodge serait d'environ -600 millions d'euros, affectant les capitaux propres part du groupe à hauteur de -315 millions d'euros après reclassement des intérêts minoritaires supplémentaires acquis, et incluant un résultat lié aux titres Bolloré remis à l'échange d'environ 306 millions d'euros.

Ces estimations, réalisées au 30 juin 2014, peuvent différer sensiblement des impacts finaux de l'Offre déterminés notamment sur la base du cours de bourse des actions Bolloré remises à l'issue de l'Offre.

L'Offre est sans impact sur l'endettement du Groupe Compagnie du Cambodge.

7. PERSONNES RESPONSABLES

7.1 Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Compagnie du Cambodge

Monsieur Cédric DE BAILLIENCOURT, Président du directoire de Compagnie du Cambodge.

7.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Compagnie du Cambodge

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le rapport annuel 2013 ainsi que le rapport semestriel au 30 juin 2014 de Compagnie du Cambodge, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois et visant les actions et BSAARs de la société Havas. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

M. Cédric DE BAILLIENCOURT
Président du directoire de
Compagnie du Cambodge